



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 21
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 23 mars 2021

Présents : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Michel PIRES, Michèle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Anne-Cécile MERCIER et Laetitia NATIVELLE.

Absents excusés :

Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Estelle MONTES, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Émilie BRICOUT,
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX,
Benoît COQUAND, ayant donné pouvoir à Anne-Cécile MERCIER.

Début de la séance : 18h30

Fin de la séance : 20h42

Secrétaire : Maël DIONG

SPORT

DL.21.025 - Tarification nouvelle course pédestre 2021

Hélène LORME expose :

Pour continuer à dynamiser le sport sur son territoire, Ingré a décidé en 2021 de créer une nouvelle manifestation qui se déroulera le vendredi 25 juin à 19h30 sous la forme d'une course à pied.

Deux formats de course sont envisagés en centre-ville :

- le 5 km pour une découverte et un accès au plus grand nombre,
- le 10 km pour les initiés.

Les participants partiront du parc de bel air pour découvrir les routes, les chemins bucoliques et les établissements publics de la ville.

Lors de cette 1^{ère} édition, la course se fera dans un esprit de solidarité, avec une action menée en partenariat avec la maraude du Colibri.

Les participants qui le souhaitent pourront faire don de leurs chaussures de running usagées, qui seront ensuite nettoyées et distribuées aux bénéficiaires des maraudes, dont le besoin a été identifié.

Après présentation en commissions « Finances - Ressources Humaines – Administration Générale et Métropole » du 15 mars 2021 et « Éducation – Jeunesse – Petite Enfance – Sport et Culture » du 17 mars 2021, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les deux tarifs pour la course pédestre, comme suit :

- 5,00 € pour le 5 km
- 10,00 € pour le 10 km

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **02 AVR. 2021**

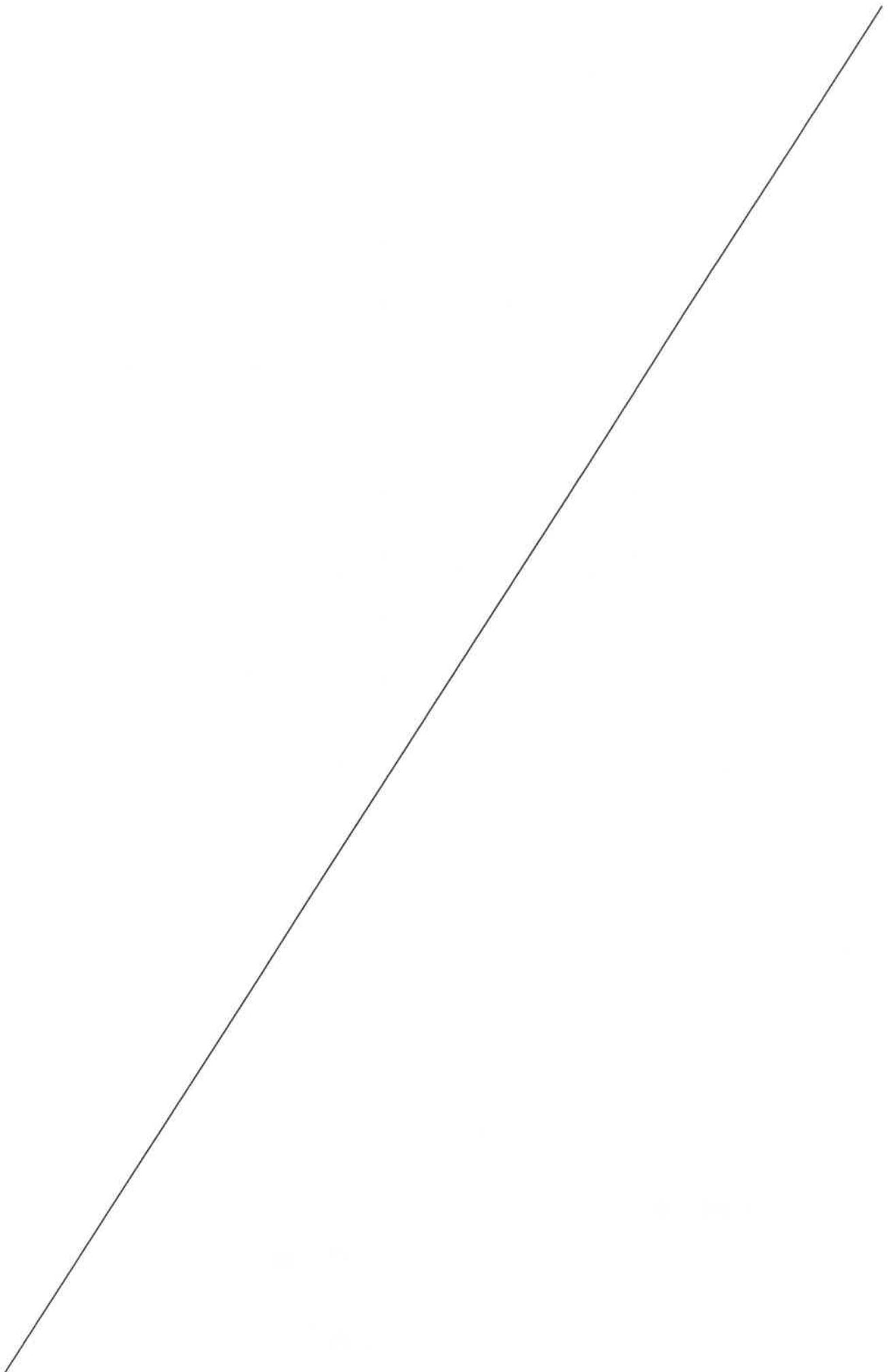
Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : **02 AVR. 2021**

Notification le : **02 AVR. 2021**



Le Maire
Christian DUMAS



Acte à classer

DL-21-025

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2021-04-02T09-24-03.00 (MI229308504)

Identifiant unique de l'acte : 045-214501694-20210330-DL-21-025-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Tarification nouvelle course pédestre 2021

Date de décision : 30/03/2021



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.5. Tarifs et redevances des services publics - Délibérations et conventions :

Acte : [DL.21.025 -SPORT- tarification nouvelle course pédestre 2021.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/04/21 à 09:24

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)

Transmis

Date 02/04/21 à 09:24

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)

Accusé de réception

Date 02/04/21 à 09:30